

# L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité

## Déclaration du groupe de la CFTC

Pour le groupe de la CFTC, cet avis souligne bien le rôle indispensable de l'investissement public dans des projets où le secteur privé ne s'engagerait vraisemblablement pas, faute d'un retour financier suffisant.

Ces investissements ont été particulièrement importants ces dernières décennies et génèrent des frais de maintenance et d'administration obérant aujourd'hui leurs renouvellements.

Or, nous le savons, les besoins restent considérables. Néanmoins, la baisse régulière des recettes fiscales obligeant les acteurs à emprunter sur le marché financier, a compromis cette évolution.

Le secteur public local risque de se trouver dans une situation très difficile du fait de la crise financière et des effets de Bâle III sur le comportement des banques.

Les collectivités ont perdu, en particulier, avec la réforme de la taxe professionnelle, leur pouvoir de définition du taux nécessaire à leurs besoins financiers. Nous le savons, les régions ne sont pas toutes égales face aux recettes fiscales. La péréquation ne permet de réduire les inégalités qu'à hauteur de 40 %. Le système doit être revu pour être plus équitable afin que l'investissement puisse se répartir sur tout notre territoire.

Le système français est caractérisé par un empilement de structures. On parle de millefeuille. L'intercommunalité vise à permettre une plus grande efficacité.

Une réflexion difficile doit être engagée sur l'équilibre à réaliser entre le maintien de structures de gouvernance actuelle ou leur remplacement. En clair, faut-il supprimer certains échelons ? Faut-il fusionner progressivement départements et régions ? Dans toute réforme, il conviendra, au moins, de bien déterminer les ressources fiscales et autres, à attribuer à chaque échelon.

Mais notre groupe pense, comme le dit l'avis, que l'intercommunalité doit s'accompagner de l'élection au suffrage universel direct de l'instance dirigeante.

Il est indispensable et cela est signalé dans l'avis, qu'une programmation pluriannuelle fasse des choix en optimisant l'existant et en priorisant les objectifs sans repousser les projets d'avenir.

La création d'une structure bancaire recyclant l'épargne interne au bénéfice de l'investissement public local nous semble indispensable et le projet de tandem Caisse des dépôts et consignations-Banque postale paraît pouvoir répondre à cette préoccupation.

Si le partenariat public-privé suscite quelques réticences, nous constatons qu'il a permis de construire des collèges, des équipements sportifs et des infrastructures routières. En tout état de cause, il est important de faire preuve de pragmatisme en comparant les coûts.

L'avis comporte beaucoup de propositions intéressantes, qu'il serait utile d'approfondir pour les concrétiser.

Le groupe de la CFTC a voté l'avis